



# Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 📠 : (0590) 91.04.00

E-Mail : [cgtg.confederation@wanadoo.fr](mailto:cgtg.confederation@wanadoo.fr)

Pointe-à-Pitre, le 25 juillet 2022

## CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE

### SOUTIEN SANS FAILLE À JEAN-MARIE NOMERTIN

Le **jeudi 28 juillet 2022 à 9h**, le Secrétaire général de la CGTG, notre camarade Jean-Marie NOMERTIN est convoqué par le juge d'instruction du **tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre**, à une première comparution dans le cadre d'une information ouverte pour les faits suivants :

« ...d'avoir à (Guadeloupe), le 22 novembre 2021, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, **interrogé lors du journal télévisé du soir de GUADELOUPE 1<sup>ère</sup>**, Monsieur Jean-Marie NOMERTIN a répondu en tenant des propos injurieux à l'encontre du directeur d'ARCELOR MITTAL, Monsieur HALLAIS Jean-Yves, dans les termes qui suivent : « Voyez-vous, il y a une grève à ARCELOR MITTAL, demain ça fera 80 jours, zéro jour de négociation. Or, nous avons en face de nous, un directeur [...] HALLAIS, c'est un raciste, c'est un méprisant qui ne respecte rien, alors à fortiori [...] », faits prévus par ART 33 AL 2, ART 23 AL 1, ART 29 AL 2, ART 42 LOI du 29/07/1881. ART 93-3 LOI 82-652 DU 29/07/1982 et réprimés par ART 33 AL 2 29/07/1881.

Aujourd'hui, il y a presque un an, depuis le 6 septembre 2021, que nos camarades d'ARCELOR MITTAL sont en grève et qu'aucune négociation n'a eu lieu. Malgré plusieurs décisions judiciaires en faveur des grévistes et de Ruddy MANUEL notre délégué syndical dans l'entreprise, le directeur Jean-Yves HALLAIS refuse d'admettre sa défaite. Rappelons qu'à deux reprises ses tentatives de licencier Ruddy MANUEL ont lamentablement échoué.

L'inspection du travail a dressé procès-verbal d'infraction au code du travail notamment suite à l'embauche illégale d'un salarié pendant la grève. De même, HALLAIS a été sommé de fournir aux salariés les équipements de protection obligatoires, de réunir le CSE, de rendre accessible le local syndical et d'ouvrir les Négociations Annuelles Obligatoires.

Incontestablement, ce sont nos camarades en grève qui par leur ténacité ont commencé à faire reculer ce patron de choc qui a été cuisiné à deux reprises par la gendarmerie de Capesterre Belle-Eau pendant plusieurs heures. Le vent tourne...

La victoire est proche, nos camarades et notre Secrétaire Général ont besoin de notre soutien jusqu'au bout !

**TOUS DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE POINTE-À-PITRE  
LE JEUDI 28 JUILLET 2022 À 9H00**

Marie-Agnès CASTROT  
Secrétaire à l'organisation CGTG